



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecins

Question écrite n° 7168

Texte de la question

M. Damien Alary souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la démographie médicale en milieu rural. Il apparaît que la France n'offre pas une répartition homogène des praticiens sur son territoire, et de nombreux cantons ruraux ne disposent d'aucun médecin généraliste. Il en résulte des conditions de travail déplorables pour les médecins généralistes des zones rurales, avec des horaires toujours plus contraignants et des zones géographiques à couvrir toujours plus importantes. Par ailleurs, le vieillissement de la profession et les difficultés pour les praticiens partant à la retraite de trouver un successeur vont accentuer la désertification médicale. Il est pourtant nécessaire que l'accès à une offre de soins de proximité puisse être garanti à tous les patients, quel que soit leur lieu de vie. Plusieurs rapports ont avancé des pistes pour améliorer cette situation. Le précédent gouvernement avait fait adopter dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2002 le principe d'une prime à l'installation pour les professionnels de santé dans certaines zones rurales ou urbaines. Il a mis en place une mission sur la démographie médicale qui doit rendre ses conclusions le 15 novembre 2002. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire savoir les conclusions de cette mission ainsi que, d'une manière plus générale, s'il souhaite engager une réflexion de fond visant à sauvegarder l'exercice de la médecine en milieu rural.

Texte de la réponse

La réduction sensible des effectifs des professionnels de santé, prévue à l'horizon 2005, rend indispensable le développement d'une véritable politique démographique qui réponde aux enjeux de notre époque. En premier lieu, le nombre d'étudiants autorisés à poursuivre des études de médecine a été sensiblement relevé au cours des trois dernières années, 3800 en 2000, 4100 en 2001, 4700 en 2002 et 5100 pour 2003, en attendant la mise en place aussi rapide que possible de la réforme du premier cycle. Au-delà du nombre de médecins, les difficultés démographiques sont aussi le reflet de phénomènes complexes qui mettent en jeu l'émergence de nouveaux besoins dans la population, les progrès thérapeutiques et techniques ainsi que l'évolution des conditions de travail et de vie des médecins. Pourtant, il faut absolument garantir à la population un accès satisfaisant aux professionnels de santé, que ceux-ci exercent en milieu urbain ou en milieu rural, en cabinet libéral ou au sein des établissements de santé publics ou privés. C'est pourquoi le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées avait mis en place en juillet dernier la mission « Démographie des professions de santé » sous la présidence du Doyen Berland. Il vient d'en recevoir le rapport (consultable sur le site du ministère de la santé : www.sante.gouv.fr). Ce rapport comporte une série de propositions dont certaines appellent des décisions urgentes qui seront précisées au cours des prochaines semaines et d'autres qui nécessitent des consultations complémentaires.

Données clés

Auteur : [M. Damien Alary](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7168

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 2002, page 4424

Réponse publiée le : 6 janvier 2003, page 121